

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRETEAU (ALLIER)

SÉANCE DU 17 Décembre 2010

L'an deux mille dix, le dix sept décembre, à dix neuf heures trente, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis, en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme DELECRAY Huguette, Maire.

Étaient Présents : DELECRAY Huguette - GAUDRAT Didier - COMPAGNON Maurice - LANGLOIS Michel - GOURDON Germaine - GRUET Claire - BRENON Christiane - LEMAIRE Françoise - PILJEAN René - CHASSAGNE Jean François - COMPAGNON Gilles-PISSOCHET France - CARON ROBERT Marie Christine lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absente Excusée : LEVET Françoise

Absent : LAVAL Jérôme

Secrétaire de séance : GRUET Claire

OBJET :

RCEA

Pour la mise à niveau de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) entre Montmarault (A71) et Macon (A6) l'Etat a engagé entre le 04 Novembre 2010 et le 04 Février 2011, une procédure de débat public. Les réunions de travail engagées en 2009 et le 13 Octobre 2010 au Conseil Général de l'Allier avec l'ensemble des communes concernées par les 90 Km du tracé dans l'Allier, ont mis en évidence les enjeux suivants :

- Un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5%, correspondant au double de celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018 avec près de 24 000 véhicules par jour dont 7 500 poids lourds, si ce taux se maintenait

- La mise en évidence d'un trafic d'évitement empruntant le réseau routier départemental par tous les usagers y compris par les poids lourds en transit qui fragilisent notre patrimoine routier et la sécurité des déplacements.

- Une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les 4 itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures de transport. Entre 2005 et 2009 sur la liaison A 71 - A 6, on dénombre 174 accidents occasionnant 74 tués, 204 blessés graves et 119 blessés non hospitalisés.

- Un réel déficit pour le développement économique de notre département et plus généralement une attractivité du territoire pénalisée par les dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacement (temps de parcours, aires de services et d'arrêt...) et à la bonne irrigation des territoires traversés.

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, le conseil municipal après en avoir délibéré et à 11 votes Pour et 1 vote Contre

DEMANDE la réalisation de la RCEA en 2X2 voies sans passer par une concession

DEMANDE la gratuité pour tous les utilisateurs.

Certifié exécutoire
après
dépôt en Sous-
Préfecture
de VICHY
le
et publication
le
TRETEAU,
Le Maire,



Pour extrait certifié
Maire
H. DELECRAY